

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
secondé par Ernest Renaud

avis 10.11.12  
que M<sup>r</sup> Rouel Labelle soit nommé Inspecteur de voirie pour le  
Randy D. E. S. en remplacement de M<sup>r</sup> Pierre Robin qui a  
quitté le Canton

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Léo dule Belisle  
secondé par Zotique David  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Jubinville  
Maire

Jules Leblond  
Maire

Canada  
Provincia de Québec  
District d'Orléans  
Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour de janvier mil  
neufcent treize à dix heures du matin, conformément aux dispositions  
du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont  
présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Louis Valiquette  
Arthur Saboni, Ernest Renaud et Zotique David formant un quorum  
sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par  
résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
secondé par Ernest Renaud  
que les minutes de la séance du neuvième jour de décembre dernier  
soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Communication est faite au Conseil par M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier  
d'une lettre reçue de M<sup>r</sup> le Rév<sup>d</sup> Curé G. Pion Secrétaire Trésorier de l'Association  
du Téléphone de la Conception demandant au Conseil l'autorisation  
d'ériger des poteaux téléphoniques sur le chemin du Canton Joly  
reliaut Labelle à la mineuse.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ernest Renaud  
secondé par Zotique David  
que le Conseil de la Municipalité du Canton Joly autorise l'Association  
du Téléphone de la Conception à poser ses poteaux téléphoniques

le long de la route du canton Joly conduisant des limites  
 du village de Labelle à celles du Canton de La Minerve à la  
 condition toutefois qu'ils soient posés de manière à ne nuire nullement  
 ni aux chemins ni à la circulation des voitures, le Conseil autorise  
 la dite association du téléphone de la Conception responsable de  
 tout accident qui pourrait arriver du fait de la pose de ces poteaux

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

secondé par " " Louis Valiquette

que le règlement n<sup>o</sup> 20 du sixième jour de septembre mil huit cent  
 quatre vingt dix huit soit abrogé et remplacé par le règlement n<sup>o</sup> 31

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ernest Renaud

secondé par " " Jotique David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Subinville  
 Maire

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Orléans

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité de Canton Joly tenue le treizième jour de Janvier mil neuf cent treize à dix heures de l'avant midi, à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalable donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt huitième jour de Décembre mil neuf cent douze dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Louis Jubinville nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le neuvième jour de Décembre mil neuf cent douze

Le Président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseillers Locaux

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Louis Valiquette

Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

que M<sup>r</sup> Ulric Brousseau cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> Ernest Renaud sortant de charge

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Raoul Labelle

Secondi par M<sup>r</sup> Louis Valiquette

que M<sup>r</sup> Fred. David cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> Jules Brossard sortant de charge.

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Ernest Renaud

Secondi par M<sup>r</sup> Henri Godard

que M<sup>r</sup> Joseph Bowin cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> Jotique David sortant de charge.

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme Conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de Conseillers à élire, l'Élection est déclarée close et Monsieur le Président proclame élus Conseillers les candidats sus dénomés mis en nomination.

Messieurs

sont élus par

acclamation Conseillers de la Municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle ce treizième jour de Janvier mil neuf cent treize.

Louis Jubinville

Président d'Élection

Jules Lecloux  
Secrétaire Trésorier

Av. 8.13.13

Av. 8.13.13

Av. 8.13.13

Av. 8.13.13

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec Fred David, Joseph Boivin et Ulric Brousseau ayant été dûment nommés  
 District d'Ottawa conciles municipaux de cette municipalité, faisons serment chacun pour soi que  
 nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur  
 de notre jugement et de notre capacité, Ainsi que Dieu nous soit en aide.  
 Assemblé ce dix septième jour du mois de  
 janvier mil neuf cent treize par devant  
 moi soussigné.

*Jules Ledoux*  
*Joseph Boivin*

*Jules Ledoux*  
*Joseph Boivin*

Assemblé ce troisième jour du mois de  
 janvier mil neuf cent treize par devant  
 moi soussigné

Ulric Brousseau

*Jules Ledoux*  
*Joseph Boivin*

Assemblé ce troisième jour du mois de  
 janvier mil neuf cent treize par devant  
 moi soussigné.

Fred David

*Jules Ledoux*  
*Joseph Boivin*

Composition du Conseil.

- Louis Jubinville élu en 1911
- Louis Valiquette " "
- Théodule Bélisle " 1912
- Arthur Sabonté " "
- Fredéric David " 1913
- Joseph Boivin " "
- Ulric Brousseau " "

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District d'Orléans. A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le troisième jour de Février mil neuf cent treize, à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Alric Brousseau, Théodule Belisle, Frédéric David et Joseph Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " " Joseph Boivin

que les minutes de la séance du sept janvier dernier soient acceptées et signées

Proposé par Monsieur le " " Adopté unanimement.

Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " " Joseph Boivin

que Monsieur Louis Jubinville soit nommé Maire en remplacement de lui-même

Adopté unanimement.

M. Louis Jubinville, ayant été dûment nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly, à la session du conseil tenue le troisième jour de février mil neuf cent treize, fait serment que se conformant bien et fidèlement les devoirs de sa charge et cela au meilleur de son jugement et de sa capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à l'abbé  
ce troisième jour de février mil neuf cent treize.

Jules Ledoux  
Sécr. Trésorier

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " " Frédéric David

que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton Joly, faite par M<sup>r</sup> l'auditeur Olivier Doricot soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme de cinq dollars pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " " Frédéric David.

que M<sup>r</sup> Jules Ledoux soit réengagé Secrétaire Trésorier aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté unanimement.



Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District de L'Assomption

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le troisième jour de mars mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Louis Jubinville, Louis Valiquette, Ghisèle Belisle, Ulric Brousseau, Joseph Boivin et Frédéric David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ghisèle Belisle

Secondé par " " Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 3 février dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par " " Frédéric David

que M<sup>r</sup> Joseph Boivin soit chargé de voir au moulin de M<sup>r</sup> J.B. Paradis si tout le bois du pont qui y a été rendu par les divers intéressés est bien tout scié et en faire rapport au Secrétaire Trésorier qui devra aussitôt en faire part au Département.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller " " Adopté unanimement.

Ghisèle Belisle

Secondé par " " Frédéric David.

que le compte de frais de la Corporation du Canton Joly vs Thomas Brisson \$27.<sup>60</sup> présentée par M<sup>r</sup> l'avocat D. Robert soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Boivin

Secondé par " " Louis Valiquette.

que les officiers ci-dessous soient nommés:

Inspecteurs de Voirie:

Ass. le 16.3.13	Rang A. M <sup>r</sup> W <sup>m</sup> Marier	en remplacement de M <sup>r</sup> Isidore Lacelle. (Ar. 7.3.13)
" le 1.4.13	" B. Guil. Valiquette	" W. David " Rector Valiquette ( " )
" le 16.3.13	" D.E.D. Raoul Labelle	" H. Labelle sps de lui même ( " )
" " 30. " "	" G.H. (Mars) <sup>Gustave</sup> Brisson	(nommé le 2.6.13) A. Bélanger fils ( " )
" " 31 " "	" " (Lauron) Michel Boivin	" (Lauron) J. E. Godard ( " )
" le 25.3.13	" " (Chaplain) Joseph Paradis	" " (D. Proulx) Jos. Lesigny ( " )
" le 17.3.13	" " (Prison, Urban) Moise Paiement	" " (Lafontaine) lui même ( " )

- P. Clot fils
- ass. le 5.6.13 Rang I (chemin de la chapelle) H. Desprez en remplacement de J. Clot fils (M. 8.3.13)
- " 17.3.13 " I (Mont St Remand) Alfred Eugène " de lui même ( - " - )
- " " I (chemin de la chapelle) Olivier Gauthois for Savignac ( - " - )
- Impeteurs Adrien pour le coté nord de la Rivière du Lot 1<sup>A</sup> à 40<sup>F</sup> (M. 10.3.13)
- Gustave St Jean en remplacement de J. Labelle fils.
- pour le coté sud de la Rivière comprenant les Rang. B. P. G. H. I. J.
- " 18.3.13 J. B. Paradis en remplacement de Jos Bovin ( - " - )
- " 21.3.13 Rang de Enclos. Donat Clement en remplacement de Ed. Chaliffoux ( - " - )
- Edouard Savignac ( nouvelle change ) ( - " - )
- " 25.3.13 Evaluateurs. Henry Godard en remplacement de lui même (M. 11.3.13)
- Denai Sauzon " de Fred. Sauzon ( - " - )
- " 20.3.13 Pacifique Labelle " de lui même ( - " - )

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Fred. David.  
 que le Secrétaire Bieserier soit autorisé d'écrire à un avocat  
 au sujet d'un nommé Sagnon prétendu fou et d'en faire  
 rapport au conseil

fait par

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Bovin  
 Seconde par " " Ulrich Brousseau  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Jubinville  
 Maire

Jules Sedoux  
 Secrétaire Bieserier



Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District d'Orléans

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le septième jour du mois d'Avril mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers Louis Jubinville, Arthur Labonté, Ulric Brousseau Frédéric David et Joseph Bowin formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Arthur Labonté

que les minutes de la Séance du trois Mars dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Bowin

Seconde par " Frédéric David,

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P.	à J. Robillard par la corporation	pour taxes de Comté	\$ 5 <sup>48</sup>
P.	à " " " "	pour frais de vente Lot 13 <sup>e</sup>	" 15 <sup>75</sup>
P.	à J. B. Paradis " " "	pour sciage du bois du Pont Boivin	" 80 <sup>08</sup>
P.	à J. B. Bousquet " " "	pour consultation re Gagnon	" 5 <sup>00</sup>
P.	à Dame V <sup>o</sup> A. Adam " " "	pour Int. d'Emprunt de 650 <sup>00</sup>	" 45.50
P.	à E. Labonté " " "	pour " " de 475 <sup>00</sup>	" 28.50
led. 317	à Benny Godard par les Intéressés de la Montée Renaud	travaux au pont	" 5.45
-- 146			\$ 185.96

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Arthur Labonté

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrétaire

Louis Jubinville

Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le cinquième jour du mois de mai mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers: Louis Jubinville, Louis Valiquette, Théodore Bélisle, Arthur Sabouré, Ulric Brousseau et Frédéric David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " Frédéric David

que les minutes de la séance du Sept Avril mil neuf cent treize soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau  
 Seconde par " Théodore Bélisle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Ed. 97 ✓	à Louis Gauthier Père par la Corporation	Entretien hiver 1912.13	lot 11 <sup>1/2</sup>	\$ 0.38
" 97 ✓	" "	" "	4 <sup>1/2</sup>	" 0.37
" 135 ✓	à Wilfrid Desprez	" "	11 <sup>1/2</sup>	" 0.50
" 318 ✓	à Pierre Clot Père	" "	11 <sup>1/2</sup>	" 0.38
" 132 ✓	à Pierre Clot Fils	" "	11 <sup>1/2</sup>	" 0.38
" " ✓	à " "	" "	4 <sup>1/2</sup>	" 0.12
" 243 ✓ 98	à Voie Paiement par les Intéressés de la Montée Brisson. Orban	pour mesurage de la clôture à repartir		" 0.75
" 319 ✓ 97	à Louis Jubinville	" "	" "	" 0.75
" 223 ✓ 215	à Hector Valiquette par Joseph Miron.	Entretien de sa frontière hiver 1912.13		" 0.75
" 223 ✓ 208	" "	Noé Bigras	" "	" 0.50
" 223 ✓ 208	" "	" "	" "	" 0.50
" 223 ✓ 214	" "	Oliverie Miron	" "	" 0.75
" 307 ✓ 14	à Alfred Eugère	Ch <sup>r</sup> Martin	" "	" 2.00
" 307 ✓ 116	" "	P. E. Fardet	" "	" 1.00
" 307 ✓	" "	la Corporation,	lot 26 <sup>1/2</sup>	" 1.00
" 315 ✓ 18	à J <sup>r</sup> Boivin par les Int. de la Montée Larzon.	Entretien hiver 1912.13		" 27.00
" 310 ✓ 148	à Raoul Labelle	" "	Millejours	" 13.00
" 289 ✓ 140	à Ulric Brousseau	" "	Chapleau	" 27.00
				<del>30.00</del>
			à Desjardis	\$ 80.13
				77.13

		Report #	77.13
Ed. 288 ✓	à Jos. Orban par les Intéressés de la Montée Orban. Entretien hiver 1912-13		11.00
98 ✓			
36 ✓	à Jos. Biénaud " " Brassard le " "		23.00
164 ✓			
36 ✓	" " " " Brissin A et H " "		29.00
98 ✓			
36 ✓	" " par le lot n° 20 # Entretien frontière lot " "		5.00
180 ✓			
36 ✓	" " " " 21 # " " " "		5.00
281 ✓			
36 ✓	" " par hap. Ostigny " 2 Empl <sup>ts</sup> 24 et 26 #		4.00
159 ✓			
36 ✓	" " A. H. Langerin et frère " 1 " 24 #		1.00
126 ✓			
36 ✓	" " par les Intéressés de la Montée du Rang # Entretien hiver 1912-13		1.00
250 ✓			
36 ✓	" " par Jules Brassard frontière lot n° 11 #		1.00
304 ✓			
36 ✓	" " Hosp. Clot " 12 et 13 #		2.00
196 ✓			
304 ✓	à Gust. Brissay par la Corporation " Lot 13 #		4.00
304 ✓	" " " " Lot 16 #		4.00
233 ✓	à Dorothé Belisle par Victor Lejault " 22, 3 et 4 #		4.50
232 ✓			
121 ✓	à J. D. Gauthier par la Corporation " 14 # Alex Colé		4.50
121 ✓	" " " " 20 #		4.00
121 ✓	" " Montée Rang J " "		15.20
121 ✓	" " " " " "		4.50
121 ✓	" " Marius Vinay sa frontière " "		2.50
24 ✓			
121 ✓	" " Elise Vinay " "		3.40
28 ✓			
121 ✓	A. H. Langerin & frère par Ant. Rochon frontière de Houle " "		4.50
326 ✓			
		\$	216.23

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par " " " " Chesdieu Belisle  
 que Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau et Frédéric David soient délégués par le Conseil pour aller dimanche prochain avec les Intéressés du Rang I examiner le tracé du nouveau <sup>chemin</sup> projeté pour sortir les habitants des Rang I et H chemin de la Chapelle et en faire rapport au Conseil

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Sabonté  
 Secondé par " " " " Ulric Brousseau  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sous-Président

Louis Fuberville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District d'Ottawa

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly, convoquée par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier par avis Emigiste envoyé à chacun des Conseillers en date du 12 mai 1913, tenue à la salle ordinaire des séances le vingt-troisième jour de mai mil neuf cent treize à sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Arthur Sabote, Théodule Delisle, Jos. Boivin, Ulric Brousseau, Louis Valiquette et Frédéric David formant le quorum du Conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau  
 Seconde par Monsieur " Théodule Delisle  
 que les minutes de la séance du cinq mai courant soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M<sup>re</sup> l'avocat Delage et Achim conçue comme suit:

" Avis vous est par les présentes donné qu'une action sera intentée  
 " contre votre Corporation (La Corporation du Canton Joly)  
 " à moins que sous un mois, elle ne paie à Mess. Marinière & Co  
 " ou à nous mêmes la somme de \$40<sup>00</sup> représentant les dommages  
 " par elle subis par suite d'un accident arrivé à l'un de ses  
 " chevaux dans le cours du mois de janvier 1913 dans un chemin  
 " sous votre contrôle

dimanche 2 mai 1913

après en avoir pris connaissance, il est  
 Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David  
 Seconde par " Louis Valiquette  
 que le Conseil décide de laisser les choses suivre leur cours  
 sauf à user de son droit de recours contre M<sup>re</sup> Antoine Dochen  
 cultivateur du Canton Joly et de confier le soin de sa défense  
 à Monsieur Rodolphe Robert avocat de Labelle et dans le cas où  
 M<sup>re</sup> Robert ne pourrait se charger de cette cause, M<sup>re</sup> le Secrétaire  
 Trésorier est autorisé à prendre un autre Avocat

Adopté unanimement.



Proposé par Monsieur le conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par Frédéric David

que le conseil vend ce jour à M<sup>r</sup> Joseph Ménard le lot n° 13 du Rang 1  
 du canton lequel lui a été adjugé à la vente faite au conseil de Comté  
 le 5 mars 1913 et ce pour et moyennant la somme de cinquante dollars  
 payables : vingt cinq dollars le premier novembre 1913

et vingt cinq dollars le premier novembre 1914

et ce avec intérêts de 6% à partir du jour que l'acte sera signé  
 en outre M<sup>r</sup> Jos. Ménard devra payer le cout des deux contrats  
 c'est à dire le contrat d'acquisition de la Paroisse au conseil de Comté  
 et celui de vente de la Paroisse à M<sup>r</sup> Jos. Ménard plus la somme de  
 cinq dollars pour les taxes scolaires à ce jour.

M<sup>r</sup> le maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en leur qualité respective sont autorisés  
 à signer le contrat de vente à M<sup>r</sup> Jos. Ménard.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par " " Elie d'Arcy Belisle

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés  
 à Joseph Samson.

Sect. 109 ✓ 280 ✓	par le lot n° 20 #	sa part dans la confection de la clôture Nord de Brison	1.50
Sect. 109 ✓ 281 ✓	" 21 #	" " " "	1.50
Sect. 109 ✓ 35 ✓	par Elos Brison	" " " "	7.00
Sect. 109 ✓ 109 ✓	par exp. Ostiguy	" " " "	7.75

Adopté unanimement

Proposé par Monsieur le conseiller Louis Valiquette  
 Secondé " " " " Elie Brousseau

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Olivier Gadbois lui présente comme  
 avis à M<sup>r</sup> Elie Lévesque d'avoir à réparer et mettre en bon état son  
 chemin frontien de suite à défaut de quoi l'Inspecteur est  
 autorisé à faire faire l'ouvrage.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Fred. David  
 Secondé " " " " Elie Brousseau

En ce qui concerne le chemin neuf du Rang 1 que le Conseil en  
 entier fasse lundi prochain sur les lieux l'examen de ce projet  
 et que M<sup>r</sup> le conseiller absent Arthur Sabourin soit avisé de cette décision,  
 M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier de son côté écrira aux différents Départements  
 au sujet des moyens à prendre pour défrayer le coût de construction  
 de ce chemin.

Adopté unanimement.



pour ouverture du chemin d'hiver depuis le lac Labelle jusqu'au village  
 soit accepté et payé mais pour un montant de \$500<sup>00</sup> seulement.  
 payable par tous les Intéressés

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Uric Brousseau  
 Secondé par ———— Fried. David

due vu les plaintes nombreuses au sujet du chemin du  
 bord du lac Labelle des lots 24 à 29 le Conseil charge  
 Monsieur le Maire Louis Jubinville de le faire arranger immédiatement  
 et s'il est nécessaire de payer \$1<sup>75</sup> par jour par homme.

Adopté unanimement.

Monsieur l'Inspecteur de voirie W. Desprez ayant demandé  
 au Conseil une somme additionnelle par la réparation de la section du  
 lot n°11 Rang I le conseil l'autorise à y faire les travaux utiles et  
 nécessaires pour un montant n'excédant pas \$10<sup>00</sup>

à la demande de Monsieur le conseiller Théodule Belisle  
 M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier est chargé de donner avis à M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
 W<sup>m</sup> Manier d'avoir à faire repouer de suite les deux ponts du  
 Rang A qui sont devenus dangereux et qu'il en donne avis  
 de suite à tous les Intéressés.

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David  
 Secondé ———— Jos. Boivin

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier écrive au Gouvernement pour lui demander  
 de l'aide pour le pont Bigras lequel serait changé de place  
 par suite de la déviation du crissement et remplacé par de gros tuyaux  
 en bois.

Adopté unanimement.

En ce qui concerne les fossés d'écoulement des eaux des lots 40 à 36<sup>I</sup>  
 dont il a été question à la séance précédente, avis public et avis privés  
 ont été régulièrement donnés, M<sup>m</sup> D. Carrière n'étant pas venue  
 ce jour au conseil, M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier est chargé de faire un acte  
 d'accord et de le faire signer par tous les Intéressés.

Proposé par Monsieur le Conseiller Arthur Sabonté  
 Secondé par ———— Théodule Belisle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire



Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly (convocqué par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier par avis en date du Sept Août 1912 à chacun des Conseillers) tenue à la Salle ordinaire des Séances, le onzième jour du mois d'Août mil neuf cent seize, à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Arthur Sabonté, Théodule Belisle, Ulric Brousseau, Frédéric David et Joseph Bôivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

440  
 110  
 330

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau  
 Seconde " " Frédéric David  
 que les minutes de la séance du Sept juillet dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodule Belisle  
 Seconde " " Arthur Sabonté

Attendu que la Corporation du Canton Joly est endettée de la somme de \$ 719.57 pour l'année finissant le 31 Décembre 1912 comme suit:

Salaires du Secrétaire Trésorier	60.00
Foyer de la Salle Publique	30.00
Coûts scolaires	61.54
Frais de Justice	46.35
Frais de Vente Conseil de Comté	26.52
Coûts de Comté et fonds de bâtisses et fûtes	20.21
Intérêts	92.00
Chemins	356.10
Divers.	26.85
	<u>719.57</u>

la Corporation, ordonne par Règlement n°32, de prélever la même somme au moyen d'une taxe ou imposition de \$ <sup>1.25</sup> dans et pour chaque cent piastres sur les biens fonds imposables dans la Municipalité et suivant le rôle d'Évaluation,

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Bôivin  
 Seconde " " Frédéric David.  
 que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé à acheter la dynamite nécessaire pour faire sauter les rochers sur le chemin du bord du lac Sabonté.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Frédéric David  
 Secondé par " " Ulric Brousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés:

Par la Corporation pour travaux d'Été faits dans les chemins des Lots N <sup>os</sup> 24, 25, 26			
Lot 219	à Louis Jubinville	\$ 6.00	
" 243	à Moïse Paiement	" 6.00	
" 319	à L. Lantreau (Louis Jubinville)	" 5.25	
" 319	à G. Dicarie ( " )	" 3.50	
" 169	à H. Lacombe	" 4.50	
" 175	à G. Berrault	" 3.90	
" 290	à E. Garau	" 2.63	
" 320	à Lucien Rochon	" 2.45	
" 175	à Joseph Berrault	" 2.80	
" 169	à J. J. Lacombe	" 2.62	39.65
Par les Nos. Brisson travaux Été frontière Lots 27, 28, 29			
" 319	à Louis Jubinville	\$ 4.00	
" 243	à Moïse Paiement	" 4.00	
" 319	à L. Lantreau (Louis Jubinville)	" 1.75	
" 319	à G. Dicarie ( " )	" 1.75	
" 169	à H. Lacombe	" 2.63	
" 175	à G. Berrault	" 2.63	
" 320	à L. Rochon	" 3.07	
" 175	à Jos. Berrault	" 3.07	
" 169	à J. J. Lacombe	" 3.07	
" 290	à Hap. Vanier	" 1.75	27.72
Par hap. Ostigny travaux Été frontière Empell <sup>e</sup> 24 <sup>th</sup>			
" 319	à Louis Jubinville	\$ 0.40	
" 243	à Moïse Paiement	" 0.40	
" 169	à H. Lacombe	" 0.30	
" 175	à G. Berrault	" 0.30	
" 320	à L. Rochon	" 0.35	
" 175	à Jos. Berrault	" 0.35	
" 169	à J. J. Lacombe	" 0.35	
" 290	à Hap. Vanier	" 0.35	
" 321	à Jos. Saindoy	" 0.40	
" 217	à Hap. David	" 0.30	
" 290	à P. Fardoul (Hap. Vanier)	" 0.30	
" 320	à Em. Rochon	" 0.30	4.10
Par la Corporation à J. B <sup>e</sup> Paradis			
" 309	pour sciage supplémentaire Bois du Port Boivin		7.40
			<u>78.89</u>

Ed. 98 ✓ Par les Intéressés de la Montée Brisson Orban.

Travaux de Eli dans la montée

7887

Ed 314 ✓	à Louis Jubinville	\$ 8 <sup>60</sup>	
" 193 ✓	à Moise Paiment	" 8 <sup>60</sup>	
" 319 ✓	à G. Decarie (Louis Jubinville)	" 1 <sup>75</sup>	
" 169 ✓	à H. Lacombe	" 7 <sup>20</sup>	
" 175 ✓	à G. Berrault	" 6 <sup>90</sup>	
" 310 ✓	à S. Rochon	" 7 <sup>96</sup>	
" 175 ✓	à Jos. Berrault	" 8 <sup>05</sup>	
" 169 ✓	à J. Lacombe	" 8 <sup>40</sup>	
" 290 ✓	à nap. Vanier	" 4 <sup>90</sup>	
" 290 ✓	à " "	" 4 <sup>00</sup>	
" 321 ✓	à Jos. Saindon	" 7 <sup>60</sup>	
" 217 ✓	à nap. David	" 6 <sup>90</sup>	
" 290 ✓	à N. Faldjol (nap. Vanier)	" 5 <sup>70</sup>	
" 322 ✓	à Em. Rochon	" 6 <sup>90</sup>	
	Payé à Ch. Bronilland	" 4 <sup>20</sup>	
" 126 ✓	à Mme Lussou (A.H. Longevin & fils)	" 1 <sup>75</sup>	
" " ✓	" " " "	" 2 <sup>00</sup>	
" " ✓	à Longevin & fils (par Bronilland)	" 2 <sup>25</sup>	
" 298 ✓	à V. Orban avec voiture	" 3 <sup>00</sup>	
" 298 ✓	à Aug. Orban	" 2 <sup>25</sup>	108.91 ✓
" 319 ✓	à Louis Jubinville Travaux à un pont		1.50 ✓
" 319 ✓	" " " " " " " "		\$ 2 <sup>80</sup>
" 287 ✓	à Guil. Valiquette par hoi Bigras. Reparation, aboite du pont et garde-fous		2.00 ✓
" 208 ✓	à Fred. David par les Intéressés Reparation, pont Bigras.		1.50 ✓
" 217 ✓	Par les Intéressés Montée Brassau Rang G. Travaux Eli 1913		
" 243 ✓	à Alcide Boissy	\$ 9 <sup>00</sup>	
" 243 ✓	à Charles Boissy	" 6 <sup>25</sup>	
" 302 ✓	à Alph. Bélanger Pèr	" 3 <sup>00</sup>	
" 302 ✓	" " " " (par J. Legault)	" 2 <sup>50</sup>	
" 303 ✓	à Alph. Bélanger fils	" 9 <sup>00</sup>	
" 305 ✓	à Gustave Brisson Pèr	" 9 <sup>00</sup>	
" 305 ✓	" " " " fils	" 4 <sup>00</sup>	
" 305 ✓	à D. Brisson fils	" 8 <sup>75</sup>	43.50 ✓
" 250 ✓	Par les Intéressés de la montée du Rang H. Travaux Eli 1913.		
Ed 304 ✓	à Jules Brassau	\$ 7 <sup>50</sup>	
" 249 ✓	à Fern. Pousinet	" 7 <sup>50</sup>	
" 318 ✓	à P. Clot Pèr	" 7 <sup>50</sup>	
" 322 ✓	à O. Gadbois	" 1 <sup>00</sup>	4.25
" 306 ✓	à J. Brisson	" 1 <sup>00</sup>	240.59

243	Par M. Brisson à <u>moise Paiement</u> travaux éli fait aux	240.53
243	frontière de lots 27 à 29 li	7.50
243	Par M. Brisson à Jos. Laindon <sup>fs</sup> d°	2.50
243	d° à Jos. Laindon <sup>Pie</sup> d°	4.50
243	Par les Intéressés de la Montée Brisson-Orban. à <u>moise Paiement</u>	
243	Réparation à la montée en Juin 1913	0.50
243	Par M. Ostigny à <u>moise Paiement</u> .	
243	Réparation à la frontière en Juin 1913	0.50
243	Par la Corporation à <u>moise Paiement</u>	4.50
243	" " à Lucien Rochery	1.50
243	" " à Victor Orban	1.50

pour travaux faits à la frontière de lots 24 et 25 li en Juin 1913 263.53  
 Sur la recommandation de M. le Maire Louis Jubinville. adopté unanimement  
 le Conseil accorde à M. O. Gauthois l'autorisation de faire les fossés sur les lots de Gagnon appartenant actuellement à la Corporation du Canton Joly à la condition que tout entretien des chemins sur toute l'étendue des propriétés Rang I et J. faits de puis l'hiver dernier ou à faire jusqu'à cet hiver soient à la charge de M. Gauthois  
Adopté unanimement.

avis 19.8.13

Proposé par M. le Conseiller Jos. Boivin  
 Secondé par " " Théod. Belisle  
 que le Secrétaire Brisson donne avis à M. l'Inspecteur de voirie du Rang. I Alfred Eugène d'avoir à faire remettre le pont du lot n° 5<sup>e</sup> (Ernest Renaud) au niveau du vieux chemin et ce immédiatement

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Arthur Labonté  
 Secondé " " " " Marie Brousseau  
 que la sienne soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Secrétaire Brisson

Louis Jubinville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Ottawa  
 Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le deuxième jour de Septembre mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Ulric Brousseau, Frédéric David et Jos. Boivin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David  
 Seconde par " " Ulric Brousseau  
 que les minutes de la séance du onze août 1913 soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Boivin  
 Seconde par " " Frédéric David  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Brissonier donne avis à M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Guillaume Valiquette d'avoir à faire réparer immédiatement le pont Digbas qui est très dangereux en ce moment  
 Adopté unanimement.

avis verbalement le 3 sept. 1913 par écrit le 5

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau  
 Seconde par " " Fred. David  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés

311 v #	à O. Gadbois par la Corporation		
	travaux été faits à la frontière lot 20 <sup>J</sup>		5.05
322 v 143 v	" " par Alex Cole		
	travaux été faits à la frontière du lot 14 <sup>E</sup>		5.05
322 v 154 v	" " par la montée du Rang <sup>J</sup>		
	travaux été faits à la montée <sup>J</sup>		8.00
24 v 154 v	à Michel Chichipe " " " "		6.00
27 v 292 v	à Dolphis Paradis par Jos. Servigny.		
	fourne montée Chapleau		1.50
293 v #	à mois Paiement par la Corporation		0.70
	faire l'autre les Roches lots n. 25. 26 <sup>G</sup>		
302 v #	à Nap. Vanier " " "		{ 1.25
	aux fonds Batisse & Jure		{ 0.75
			12.00

Adopté unanimement.



Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

Distriict d'Orléans & une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly, comme suite à un ajournement en date du 6 Octobre 1913 régulièrement convoquée et suivant avis signifié aux Conseillers absents le 7 de ce mois, tenue à la salle ordinaire de séances le treizième jour d'Octobre mil neuf cent treize à dix heures du matin à la Salle publique conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les Conseillers Arthur Labonté, Ulric Brousseau, Fred. David et Louis Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jabinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Fred. David

que les minutes de la séance du deux Septembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Seconde par " Arthur Labonté

que la liste électorale de 1913 soit examinée et homologuée après avoir biffé les noms suivants: Eugène Carrière, H. Langlois, Joseph Millefour, Ernest Renaud, Pierre Robin, Casimir Valiquette et Guil. Valiquette fils et y avoir ajouté les noms suivants:

Henri Brassard, Alcide Boissy, Denat Clément, Wilfrid David.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par " Arthur Labonté

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

319	à Louis Jabinville	par Chos. Brisson	posé et fourni 1 machin pour lot 29 <sup>e</sup>	\$ 1 <sup>00</sup>
282	à Guil. Valiquette	par noi Bigra	travaux aux abouts du pont Bigra	0 <sup>75</sup>
287	"	par les Intéressés	délevés et refonds pour pont Bigra B	5 <sup>00</sup>
304	à P.E. Toroff	"	machines et clous	7 <sup>09</sup>
30	"	"	machines fournis pour pont Renaud	13 <sup>72</sup>
149	à Pierre Clot	1/3 par Romis Richaud	travaux fait à la fontaine 4 <sup>e</sup> Juillet 1913	0 <sup>75</sup>
322	"	2/3 " O. Gadbois	" " lots Gadbois "	1 <sup>50</sup>
97	à Louis Gauthier	1/3 " R. Richaud	" " 4 <sup>e</sup> "	0 <sup>87</sup>
322	"	2/3 " O. Gadbois	" " lots Gadbois "	1 <sup>75</sup>

à suivre.

135 ✓ 107 ✓ 522 ✓	à Wilfrid Desprez	1/3 par R. Richoux	travaux faits à la frontière lot 4 <sup>th</sup> juillet 1913	1.12
		2/3 par O. Gauthier	" " des Gagnons "	2.25
322 ✓ 107 ✓ 322 ✓	à O. Gauthier	1/3 par R. Richoux	" " 4 <sup>th</sup> "	0.25
		2/3 par O. Gauthier	" " des Gagnons "	0.50
132 ✓	à Pierre Clot	par la Corporation	" " lot 4 <sup>th</sup> R <sup>th</sup> J "	4.65
99 ✓	à Louis Gauthier	"	" " " "	3.90
135 ✓	à W. Desprez	"	" " " "	5.65
132 ✓	à Pierre Clot	"	" " lot 13 ± "	2.25
135 ✓	à W. Desprez	"	" " " "	3.00
30 ✓	à J. Labombe	par la Indépendance Industrielle R <sup>th</sup> J	" " à la Montie Sept. 1913	7.00
30 ✓	à J. Labombe	"	" " " "	6.00

Le compte présenté par M<sup>r</sup> O. Gauthier pour lui-même est remis à la séance prochaine pour Explication  
 M<sup>r</sup> à Eugénie " " " " pour y mettre la paix

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Louis Valiquette  
 secondé " " " " Ulric Brousseau

que M<sup>r</sup> Fred. David soit chargé de faire enlever les rochers qu'il y a dans les  
 Embases du chemin du bord du Lac Labelle lots 24, 25, 26 et 28 Rang 4 et  
 qu'il soit alloué une somme de \$6<sup>50</sup> pour ce travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Louis Valiquette  
 secondé par " " " " Fred. David

que: ou que M<sup>r</sup> Jos. Minard a, conformément au procès verbal du 11 juillet  
 1905, ouvert le chemin traversant dans toute leur longueur les lots 17 et 18 Rang 4  
 jusque la grande ligne du canton de la Minerve, M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier  
 est chargé de notifier le Conseil du canton de La Minerve de la chose  
 et priant dans l'intérêt de ses contribuables du Lac Labelle de leur faire  
 faire une sortie au plus tôt, le vieux chemin devant être fermé le  
 printemps prochain.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Ulric Brousseau  
 secondé " " " " Arthur Labonté  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire



Canada  
Province de Québec

Municipalité du canton Joly.

Comité de la ville  
mm

A une session Générale du Conseil de la Municipalité du canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le trois novembre 1913 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Théodule Belisle, Ulrich Brousseau et Jos. Boivin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulrich Brousseau  
seconde par " Théodule Belisle  
que les minutes de la séance du treize et six Octobre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulrich Brousseau  
seconde par " Joseph Boivin  
que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Lot 30<sup>r</sup> à Alfred Gujère - travaux Été aux frontières \$16<sup>50</sup> = 1

payable par:

30 <sup>r</sup> J. E. Boudet	lot 24 <sup>r</sup> les 23 et 24 juin - 29 et 30 sept. 1913	4 jours	\$1 <sup>50</sup>	6.00
la Corporation	lot 25 <sup>r</sup> les 1 <sup>r</sup> et 2 Octobre	2 "	"	3.00
26 <sup>r</sup> David Gosselin	lots 27, 28 <sup>r</sup> les 6 et 7 "	2 "	"	3.00
la Corporation	lot 26 3 et 4 "	2 "	"	3.00
M <sup>r</sup> par les Intéressés	la montée le 8 "	1 "	"	1.50
à J. E. Cantu	payable par		\$6 <sup>75</sup>	
28 <sup>r</sup> Albin Buisson	fraix significatifs C <sup>te</sup> détaillé des taxes &c			6.75

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Théodule Belisle  
seconde par " Ulrich Brousseau  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrétaire Général

Louis Jubinville  
Maire

Canada  
Province de Québec  
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le premier jour de décembre 1913 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Arthur Labonté, Louis Valiquette, Fred. David et Jos. Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette  
Secondé par Arthur Labonté  
que les minutes de la séance du trois novembre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David  
Secondé par Joseph Boivin  
que les lots ci dessous soient envoyés au Conseil de Comté pour qu'ils soient vendus pour taxes.

Ar. 3. 12. 13

Lot n° 9 Rang D - Hortense Hillefours.

lots n° 27, 28, 29 Rang C. Thomas Brisson

pour ces 3 lots si le jugement ne sort pas en temps pour la date du 20 courant le Secrétaire Trésorier est autorisé à les envoyer au Conseil de Comté pour les taxes de 1912 pour les quels jugement a été rendu le 25 Février 1913 et au besoin sacrifier les taxes de 1913

Ar. 2. 12. 13

Lot n° 17 Rang A. Rodolphe Dumoulin

lots 22, 3, 4 Rang A. Victor Legault.

et d'en aviser chaque Intéressé

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette  
Secondé par Fred. David  
que le Secrétaire Trésorier donne avis à M. l'Inspecteur de Voies Alfred Fugère d'avoir à exécuter les ordres qui lui ont été donnés le 19 août 1913 au sujet du pont Renoud et que à défaut d'agir immédiatement il sera passible des pénalités prévues à l'article 381 du Code Municipal. et dans le cas où l'Inspecteur ne ferait pas l'ouvrage de suite le Conseil charge M. Arthur Labonté à faire faire les travaux réduits par l'état de ce pont et ce immédiatement. M. le Secrétaire devra donner avis à M. Ernest Renaud d'avoir à faire les abouts du pont immédiatement

Ar. 3. 12. 13

à défaut de quoi ces travaux seront faits à sa charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller - Fred. David

Seconde par Louis Valiquette

que le compte présenté par M<sup>r</sup> l'Insp. O. Gadbois pour travaux faits dans la montée du Rang J en Septembre dernier soit accepté pour la somme de 3<sup>00</sup> au lieu de 12<sup>50</sup>, cette somme de 3<sup>00</sup> étant la balance d'un montant de 16<sup>00</sup> que M<sup>r</sup> Gadbois était autorisé à dépenser dans la dite montée du Rang J suivant résolution prise en séance du 2 Septembre 1913.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Anth. Sabouré

Seconde par " Jos. Boivin

que les comptes ci-dessous présentés par M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie G. Brisson soient acceptés et payés, travaux faits du 15 au 20 Octobre 1913.

Payable par les Intéressés de la montée Brassard Rang G.

led 164 ✓ 367	à Jos. Boivin	9 jours @ 1 <sup>50</sup>	3.00
" 325	à Pierre Boissy	1/2 " "	2.25
" 303	à Alph. Bélanger fils	1 " " plus 1 arbre enlevé dans la montée	1.75
" 305	à G. Brisson	Tax 3 " " " "	4.75
" 305	à G. Brisson	fil 2 " " " "	3.00
" 305	à " "	1 " avec cheval	2.25

" 303 Payable à Alph. Bélanger fils pour construction de clôture neuve dans la montée Brassard Rang G. adjugée le 15 Octobre 1913 sur les lieux par l'Inspecteur de voirie Gust. Brisson suivant avis du 4 Octobre 1913 et à répartir entre les lots 3 et 4 du Rang G C<sup>o</sup> d'Immeuble Richelieu

et 5 " " Victor Hazère.

soit en tout 8 arpents de long à 9<sup>00</sup> l'arpent. = 72.00

sur ce 72<sup>00</sup> le conseil autorise M<sup>r</sup> le Secré. Brisson à payer à M<sup>r</sup> Bélanger 28<sup>00</sup> à présent et la Balance au printemps.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Seconde par " Arthur Sabouré

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Gust. Brisson soit autorisé à faire entretenir pendant l'hiver 1913 à 1914 la montée Brisson y compris les lots 20 et 21 du Rang H sur le bord du lac Sabille, et depuis le lot 29<sup>e</sup> jusqu'au bout de la montée et ce aux prix suivants:  
40 Cents de l'heure pour charroi, chevaux et homme  
20 " " pour un homme seul.

Quand M<sup>r</sup> Brisson sera appelé à ouvrir la montagne Brisson et que la montagne Brassard la "Entreprise par M<sup>r</sup> A. Belanger" ne serait pas ouverte il l'ouvrira au frais de l'Entrepreneur.

Il en sera de même pour les lots 24, 25 et 26 Rang G et 27, 28 et 29 même Rang. pour ces deux séries de lots M<sup>r</sup> Brisson devra tenir un compte séparé.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jos. Boivin  
 Seconde par " Louis Valiquette  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Julien Ledoux  
 Secrétaire

Louis Jubinville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 Comté de Labelle  
 mm

Municipalité du Canton Joly.  
 A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le cinquantième jour de Janvier mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Louis Valiquette, Arthur Sabourin, Théodore Bélisle, Ulric Brousseau et Jos. Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " Ulric Brousseau  
 que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> Décembre 1913 soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Théodore Bélisle  
 Seconde " " Fred. David  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier avise M<sup>r</sup> Louis Lacombe de ne faire aucun paiement à M<sup>r</sup> Jos. Ménard sur le lot n<sup>o</sup> 13<sup>e</sup> sans en prévenir la Corporation, M<sup>r</sup> Ménard n'ayant pas fait son paiement à date

Adopté unanimement

Envoyer à l'Enregistrement le contrat entre Jos. Ménard et la Corporation à voir M<sup>r</sup> l'Avocat Delage au sujet de ce contrat.